



Procès-verbal de la 37^e réunion de la commission consultative (Cocosol)

Date : 12 février 2025
Lieu : Office fédéral de la justice, Berne
Heure : de 10 h 15 à 12 h 45

N° de dossier : 924-3723/13/2

Présidence :	Barbara Studer Immenhauser	Présidente Archiviste cantonale du canton de Berne
Membres :	Claude Béguelin	Médecin, psychiatre/pédopsychiatre
	Thomas Gall	Secrétaire adjoint de l'association d'aide aux victimes des deux Bâle
	Jasmin Stern	Conseillère auprès du centre d'aide aux victimes du Tessin
	Maria Luisa Zürcher	Ancien membre du comité du fonds d'aide immédiate
	Heinz Kräuchi	Personne concernée
	Theresia Rohr	Personne concernée
	Christian Raetz	Ancien chef du Bureau cantonal de médiation du canton de Vaud
	Marcel Setz	Personne concernée
Ex officio :	Reto Brand	OFJ / chef de l'unité MCFA
	Yves Strub	OFJ / unité MCFA / secrétaire de commission suppléant
Procès-verbal :	Simone Anrig	OFJ / suppléante du chef de l'unité MCFA / secrétaire de commission



1 Salutations et communications

La présidente ouvre la séance à 10 h 15 et souhaite la bienvenue aux membres de la commission consultative.

Le procès-verbal de la séance précédente, qui s'est tenue le 20 novembre 2024, a déjà été approuvé. La présidente remercie la rédactrice.

Les documents du jour ont été envoyés aux membres de la commission il y a environ trois semaines. Tout le monde les a visiblement reçus à temps.

Reto Brand informe que la modification de la loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux (LMCFA)¹ est entrée en vigueur le 1^{er} février 2025 : les contributions de solidarité cantonales et communales peuvent désormais bénéficier du même traitement privilégié en matière de droit fiscal, de droit des poursuites, de droit de l'aide sociale et des assurances sociales que la contribution de solidarité de la Confédération (art. 4, al. 7, LMCFA). En outre, le principe selon lequel les victimes faisant l'objet d'une curatelle ou d'une autre mesure de protection de l'adulte doivent pouvoir disposer le plus librement possible de la contribution de solidarité est inscrit dans la loi (art. 4, al. 6, let. d, LMCFA).

Reto Brand mentionne également qu'un postulat urgent relatif à l'instauration d'une contribution de solidarité cantonale a été déposé auprès du Grand Conseil du canton de Zurich le 20 janvier 2025 (cf. [Kantonsrat Zürich, Geschäft 19/2025](#)). En revanche, comme la presse l'a rapporté, le Conseil-exécutif du canton de Berne a répondu par la négative au courrier de victimes demandant la mise en place d'une contribution de solidarité cantonale (cf. [Der Bund, 03.02.2025 : Ehemalige Heim- und Verdingkinder gehen leer aus](#)).

Simone Anrig signale que les données statistiques mises à jour sur les demandes de contribution de solidarité (état à fin 2024) sont disponibles sur le site de l'OFJ (voir [Statistiques contributions de solidarité](#)). L'essentiel en bref :

- D'avril 2017 à fin décembre 2024, l'OFJ a reçu 11 619 demandes (397 en 2024 ; 352 en 2023).

Parmi elles, 11 002 demandes (soit 94,7 %) ont été acceptées et des contributions de solidarité ont été versées pour un montant total d'environ 275 millions de francs. 427 demandes (3,7 %) ont dû être rejetées (p. ex. parce qu'il n'existait pas de graves atteintes suite à une mesure ou parce que les événements rapportés s'étaient déroulés après 1981). Pour 68 autres demandes, l'OFJ n'a pas pu effectuer d'examen matériel.

- La majorité des demandes a été déposée par des résidents des cantons de Berne (20,7 %) et Zurich (13,7 %). Les autres cantons ont compté pour 0,2 % à 6,7 % des demandes. 5,2 % des demandes ont émané de l'étranger.
- 28,7 % des demandes ont été déposées par des personnes nées entre 1940 et 1949 ; 27,9 % par des personnes nées entre 1950 et 1959. Le reste des personnes concernées étaient soit plus âgées (20,1 %), soit plus jeunes (22,9 %).
- Les témoignages des victimes faisaient surtout état de placements extrafamiliaux pendant l'enfance ou l'adolescence (notamment chez des particuliers, dans des familles paysannes ou dans des foyers). D'autres mesures de coercition ont rarement été rapportées.

¹ RS 211.223.13

Thomas Gall souligne que son point de contact, à savoir l'association d'aide aux victimes des deux Bâle, a aussi enregistré l'année dernière une hausse des demandes de conseil provenant de personnes concernées par les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux (43 en 2024 contre 34 en 2023). Ces dernières semaines, l'association a également reçu un nombre croissant de demandes visant à savoir si les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne allaient également introduire une contribution de solidarité, mais elle n'a pas pu y répondre, car elle n'est pas impliquée dans ce processus politique. Ces questions seront donc transmises aux départements des cantons responsables en la matière. Par ailleurs, le point de contact, pas plus que l'OFJ, n'a pas de statistiques à disposition sur les cantons dans lesquels les mesures ont été ordonnées ou exécutées. Comme la charge de travail pour recueillir ces données rétroactivement serait trop importante, il est impossible de savoir combien de personnes pourraient éventuellement prétendre à une contribution de solidarité cantonale.

Barbara Studer rapporte que la situation aux Archives cantonales du canton de Berne est similaire : il y a eu là aussi une augmentation du nombre de demandes de recherche de documents en 2024. En outre, celles-ci ont de plus en plus tendance à être déposées par des personnes « plus jeunes ». Les Archives cantonales ne peuvent pas non plus se prononcer sur la mise en place d'une contribution de solidarité cantonale.

Marcel Setz informe qu'il a participé à l'envoi d'un courrier aux partis politiques du canton de Soleure afin qu'ils s'engagent en faveur de l'instauration d'une contribution de solidarité cantonale. Seule une minorité des partis a répondu.

Theresia Rohr fait remarquer que l'exposition « Les Laissé.e.s-pour-compte du bonheur » s'ouvre le 20 février 2025 au Musée d'Histoire de Berne (informations sous « [Les Laissé.e.s-pour-compte du bonheur](#) »).

Heinz Kräuchi signale que le documentaire suisse « Les Enfants du silence » (chaudement recommandé), qui comporte des portraits de personnes concernées et de leurs enfants, a été montré en janvier 2025 aux Journées de Soleure et sera diffusé dans les cinémas à partir de mars 2025 (cf. « [Les Enfants du silence](#) »).

2 Rapport d'activité de la Cocosol pour les années 2023 et 2024 (discussion et adoption)

Les membres de la commission ont reçu le projet de rapport d'activité en même temps que l'invitation à la 37^e séance et que l'ordre du jour. Ils adoptent le rapport après une brève discussion. Celui-ci sera publié sur le site Internet de l'OFJ en allemand et en français (disponible sous [Contribution de solidarité](#) > tout en bas de la page sous « Documents »). La présidente remercie le secrétariat de la commission pour le travail réalisé en amont.

3 Discussion des dossiers individuels

3.1 Cas abordés lors de la séance précédente

Lors de la séance précédente, la commission a demandé des investigations supplémentaires pour un cas, étant entendu que la demande pouvait être approuvée si celles-ci le permettaient. L'unité MCFA indique qu'elles ont été effectuées et que la demande a été approuvée en conséquence. La décision a déjà été communiquée et le versement de la contribution de solidarité a été effectué.

3.2 Cas traités par voie circulaire (listes mensuelles)

3.2.1 La présidente fait état du nombre de cas que l'unité MCFA envisageait d'approuver qui ont été soumis à la commission depuis la dernière séance par listes mensuelles : 32 cas en novembre 2024, 9 cas en décembre 2024 et 38 cas en janvier 2025.

Les membres de la commission n'ont pas formulé d'objections et l'unité MCFA a déjà envoyé les décisions d'approbation.

3.2.2 Sur la liste mensuelle de janvier 2025 figurait en outre un cas que l'unité MCFA proposait de rejeter, jugeant la demande infondée. Il n'y avait pas de cas de ce type en novembre et décembre 2024.

Les membres de la commission n'ayant pas fait d'objections dans le délai imparti, l'unité MCFA procédera sous peu à l'envoi de la décision de rejet.

3.3 Nouveaux cas

Pour la séance du jour, l'unité MCFA a soumis 11 nouvelles demandes pour avis à la commission, proposant d'en rejeter 4 et d'examiner plus avant 7 cas limites. Après discussion approfondie de chaque cas, la commission propose d'approuver 3 demandes et d'en rejeter 6. Dans deux cas, elle souhaite que l'unité MCFA mène des investigations supplémentaires sur l'atteinte subie.

4 Information de l'unité MCFA sur l'état des projets d'entraide et du projet de valorisation des résultats de la recherche

4.1 Projets d'entraide

Fin 2024, l'OFJ a octroyé une aide financière au projet d'entraide « Enfance volée en Suisse » (un film, un témoin) de l'association Agir pour la dignité. Douze portraits vidéo de personnes concernées seront produits en Suisse romande entre 2025 et le printemps 2027. Trois portraits en réalité augmentée seront également conçus : ils sont destinés en particulier aux visites de classes effectuées par des personnes concernées en Suisse romande. Les portraits vidéo seront en outre présentés au public lors d'une manifestation de clôture, vraisemblablement fin 2026 ou début 2027.

Deux bistrot d'échange un peu particuliers auront lieu prochainement : un vernissage du livre *Histoires de vie du Bistrot d'échange* le 3 mai 2025 à Soleure et un bistrot d'échange à Berne où les membres de la famille des personnes concernées sont également conviés.

4.2 Valorisation des résultats de la recherche

L'application pédagogique « Assistance et coercition » (<https://assistance-coercition.ch>) est maintenant en ligne. L'OFJ a mandaté les hautes écoles pédagogiques des cantons de Lucerne, de Vaud et du Tessin afin qu'elles développent en collaboration avec l'association Les visages de la mémoire le média éducatif trilingue dédié à l'histoire des mesures de coercition à des fins d'assistance et aux placements extrafamiliaux. L'application gratuite s'adresse spécifiquement aux élèves à partir de la 7^e année, mais aussi à toutes les personnes intéressées. À travers des portraits vidéo, les enfants découvrent le destin et le parcours de personnes concernées. Ils reconstituent la vie des personnes, exploitent des sources et notent leur réflexion à ce sujet. Pour aller plus loin, le site Internet contient de nombreux documents adaptés à l'âge des élèves ainsi qu'un manuel pour le personnel enseignant.

Les aides financières pour les projets de médiation sont très demandées et de nouveaux projets sont régulièrement soumis à l'OFJ.

Perspectives : l'exposition itinérante débutera le 30 octobre 2025 au Musée Historique de Lausanne. Par la suite, elle fera des haltes dans toutes les régions de Suisse, et ce jusqu'au printemps 2028 : à Lucerne (Museum Luzern), à Schaffhouse (Museum zu Allerheiligen Schaffhausen), à Bellinzone (Castelgrande Bellinzona) et pour finir à Berne (Kornhausforum Bern). Par ailleurs, la plateforme web nationale sera mise en ligne en automne 2025.

5 Varia

Barbara Studer rappelle que Reto Brand partira bientôt à la retraite et qu'il participe donc aujourd'hui à sa dernière séance. Elle le remercie pour son engagement de longue date en tant que chef de l'unité MCFA et, à ce titre, pour son travail au sein de la commission.

La prochaine séance de la commission aura lieu le 21 mai 2025 à 10 h 15.

La présidente remercie les membres de la commission pour leur engagement et leur participation active aux discussions et clôt la séance à 12 h 45.